

MOBICLIC - TOUTÉDIT - JANVIER 2005 - MOBICLIC N°69

Institutions : le grand jeu !

Introduction

M. Loyal

Bonjour, je me présente, M. Loyal de la République, pour vous servir. Oh, on a du mal à s'entendre ici ! Silence !

Oui, oui, nous sommes bien en France mais rien n'est organisé pour diriger notre beau pays. Alors, les gens se chamaillent un peu. Il faut que tu nous aides à définir les institutions de notre pays. Eh oui, c'est ça les institutions : organiser le gouvernement et la vie d'un pays. Et tu vas voir, il faut penser à tout.

Je te présente tous les personnages de notre grande aventure. Tu vas devoir en éliminer certains, donner des pouvoirs à d'autres. Aller, pour passer à la suite, prend donc une belle photo souvenir de notre République Académie ! Car elle ne va pas rester en l'état.

Ratonic

Attends, attends, moi aussi je fais partie du jeu !

M. Loyal

Souriez !

Le régime politique

M.Loyal

Tu vas commencer par choisir le régime politique de la France. Le régime politique, c'est la façon dont est organisé le gouvernement d'un pays : Qui le dirige et de quelle façon. Clique sur ces femmes et hommes politiques. Ils ont chacun un régime différent à te proposer. Quand tu as choisi le bon, fais glisser son chapeau sur la France.

La dictature

Je te propose une dictature. C'est simple et efficace. Pas besoin d'élections, je prends le pouvoir, tous les pouvoirs, sans demander son avis au peuple. Je place des personnes très obéissantes aux postes importants. C'est moi aussi qui écrit toutes les lois.

Et comme je ne supporte pas qu'on ait des idées différentes des miennes, je supprime les journaux, les radios et les télévisions qui me critiquent. Et j'empêche tous mes opposants de s'exprimer, même s'il faut les emprisonner. Avec moi, le pays va filer droit.

Ratonic

Ça me rappelle Ratibelle, ce discours. À la maison, j'ai rien à dire. Ratibelle, c'est donc une dictature ?

@tout01_01_z - Voix M.Loyal

(coller echec) Ah, non. Tu as déjà entendu parler d'un dictateur en France, toi ? Fais un choix plus adapté.

M.Loyal

Il y a encore quelques dictatures dans le monde où des individus ont pris le pouvoir par la force et gouvernent leur pays d'une main de fer.

Mais certaines dictatures ne sont pas indiquées ici car leurs dirigeants sont très habiles. Ils font croire que leur pays est en fait une démocratie en organisant, par exemple, de fausses élections. Mais, en fait, ils ne sont pas choisis par leur peuple et restent au pouvoir sans son avis.

La monarchie parlementaire

Bonjour, moi, je te propose la monarchie. C'est moi, le Roi, qui suis le chef d'État. Attention, je ne suis pas un roi à l'ancienne, je suis moderne ! Regarde mon costume. Je laisse un gouvernement et une assemblée élue pour diriger le pays. C'est pourquoi mon régime s'appelle monarchie parlementaire. Et c'est donc une démocratie comme les autres, sauf que je suis là.

Moi je suis juste là comme symbole de l'unité du pays. C'est important pour qu'un peuple vive en harmonie. En échange, c'est en partie l'argent des impôts qui assure mon grand train de vie. Je suis le fils d'un roi et mon fils sera le futur roi. Eh oui, c'est ainsi avec la monarchie.

M.Loyal

Mais non, il n'y a plus de roi en France depuis 1851 ! Fais un autre choix.

Tu connais l'Espagne, la Belgique, l'Angleterre, les Pays-Bas ou le Danemark. Eh bien, tous ces pays européens sont des monarchies parlementaires. Ils ont gardé leur reine ou leur roi mais leurs vrais dirigeants sont bel et bien élus et donc choisis par le peuple. Ce sont donc aussi des démocraties.

La théocratie

Moi, je te propose une théocratie qui est un régime religieux. Notre Créateur a fait naître tous les hommes. Il détient donc toute la vérité. C'est nous, les chefs religieux, qui le représentons sur Terre et qui dirigeons le pays. Mais pas n'importe comment !

Nous nous appuyons généralement sur des livres saints qui ont été écrits il y a fort longtemps et qui sont la sagesse de notre Créateur. Et nous écrivons des lois à partir de ces textes anciens. Le peuple ne peut qu'adhérer à notre gouvernement puisque nous représentons la vérité divine. Non ?

Ratonic

Ben non, pas forcément. Moi, je suis pas sûr de ce que tu dis là !

M.Loyal

Mais non en France, la religion ne gouverne pas le pays. Il y a une loi — la loi de 1905 — qui affirme que l'État et la religion doivent être bien séparés. Fais donc un autre choix.

De nombreux pays sont gouvernés par des religieux. À commencer par le plus petit état du monde : le Vatican, qui abrite le pape, le chef de la religion catholique. Il y a aussi de nombreux pays dirigés par des religieux de l'Islam.

Le régime communiste

Je te propose un régime communiste. Chez nous, c'est le peuple qui est au pouvoir. Enfin, c'est du moins l'idée de départ. En effet, il est injuste qu'il y ait des privilégiés, des très riches. Pour éliminer ces inégalités, il faut un État fort et puissant qui décide de tout : les salaires des gens, leur éducation, leurs loisirs et beaucoup d'autres choses encore.

Et surtout, tout appartient à l'État, pas de propriété privée chez nous. Comme ça, tout le monde est sur le même pied d'égalité. Pour arriver à ce résultat, il n'y a qu'un seul parti politique qui nomme les dirigeants. Et si quelqu'un ne respecte pas le parti et ses idées, gare à lui !

M.Loyal

Mais non ! La France n'a jamais été un régime communiste. Elle a bien un parti politique communiste mais qui n'a rien à voir avec ce régime puisque ce parti soutient la démocratie.

Il ne reste plus beaucoup de pays communistes. Mais ce régime politique est encore en vigueur dans un des plus grands pays du monde : la Chine.

La démocratie

Je te propose la démocratie. Ici, les dirigeants sont choisis par le peuple. On organise pour cela régulièrement des élections.

De plus, on évite que tous les pouvoirs soient concentrés sur les mêmes personnes. Par exemple, on évite que ce soit les mêmes personnes qui votent les lois et qui peuvent sanctionner ceux qui ne les respectent pas. C'est la séparation des pouvoirs. Bon, c'est parfois un peu compliqué mais, au moins, ça évite qu'une personne ou plusieurs profitent du pouvoir.

Important : tout le monde s'exprime librement. On peut critiquer les dirigeants si on reste dans le cadre de la loi, bien sûr.

M.Loyal

Oui, la France est bien une démocratie. Découvre la suite pour savoir comment cette république est organisée.

Mais avant cela, je te laisse découvrir la carte du monde de tous les régimes. Clique sur chaque légende de couleur.

Les régimes démocratiques sont aujourd'hui en grande majorité dans le monde comme te le montre cette carte. Mais ceci est très récent. Au 19^e siècle, ils étaient une minorité !

Les monarchies absolues

M.Loyal

Il existe d'autres monarchies qui ne sont pas démocratiques. Elles sont appelées « absolues » car leur souverain a des pouvoirs très importants et qu'il n'est pas élu.

Les régimes en transition

M.Loyal

Ces pays sont en transition : ils sont en train de devenir des démocraties, c'est-à-dire que leur peuple va pouvoir choisir ses dirigeants. Mais cela prend beaucoup de temps pour organiser des élections dans un pays qui n'en a jamais connues. Parmi ces pays, tu reconnaîtras l'Irak.

Les élus du peuple

M.Loyal

Nous sommes bien dans une démocratie, appelée république française. Nos dirigeants sont donc, pour la plupart, élus par le peuple. Mais pas tous ! Découvre lesquels en glissant les personnages sur l'urne qui semble leur correspondre. Pour vérifier que tu as fait le bon choix, clique sur chaque personne une fois que tu l'as placé dans l'urne.

Le président de la République

(succès)

Eh oui, je suis élu au suffrage universel direct, c'est-à-dire que c'est le peuple, qui m'élit directement, le temps d'un quinquennat ou pour 5 ans si tu préfères. Mon élection peut se dérouler en deux temps. Pour être élu au 1er tour, il faut que j'obtienne au moins 50 % des voix, plus. C'est ce qu'on appelle la majorité absolue des suffrages exprimés.

Mais si ce n'est pas le cas, un second tour est organisé. Seuls les deux meilleurs candidats du premier tour peuvent se présenter. Pour être élu au second tour, il faut que j'obtienne le nombre de voix le plus élevé.

(échec)

Je ne suis pas roi mais président de la République, je crois que tu as fait une petite erreur.

M.Loyal

Pour pouvoir être élu Président de la République, il faut avoir plus de 23 ans et avoir recueilli au moins 500 signatures d'élus de toute la France qui vous soutiennent. Eh oui, on ne se présente pas comme ça à la présidence.

Le Premier ministre

(succès)

Bien vu, je ne suis pas élu. C'est le président de la République qui me désigne quand il a été élu. Mais il ne va évidemment pas choisir une personne qui déplaira au peuple qui a voté pour lui. Et il faut que je lui plaise à lui aussi.

(échec)

Non, non, tu te trompes, je ne suis pas élu par le peuple, moi.

M.Loyal

Au fait sais-tu que pour voter, il faut remplir certaines conditions : être de nationalité française, avoir atteint l'âge de 18 ans, être inscrit sur les listes électorales et avoir tous ses droits civiques. En effet, certains actes réprimés par la loi peuvent faire perdre ces droits, dont celui de voter !

Les ministres

(succès)

Tu as raison, nous ne sommes pas élus. Nous sommes nommés par le président de la République, sur proposition du Premier ministre. Autant dire qu'on doit plaire aux deux.

(échec)

Non, nous ne sommes pas élus mais choisis par... à toi de le découvrir !

M.Loyal

Sais-tu que les Françaises n'ont pu voter pour la première fois que le 29 avril 1945, il y a à peine un peu plus d'un demi siècle ! Auparavant, il n'y avait que les hommes qui votaient !

Les députés

(succès)

Bravo ! Mes 576 confrères et moi sommes élus directement par le peuple pour 5 ans. Nous représentons chacun une partie des habitants d'une zone géographique appelée circonscription. Et il y en a 577 pour toute la France et ses autres départements et territoires d'outre-mer. Comme ça, à nous tous, nous représentons bien tous les Français. Et c'est important, car c'est nous qui votons les lois.

Pour être élue, je dois recueillir au premier tour plus de la moitié des voix des électeurs de ma circonscription, c'est-à-dire la majorité absolue. Si ce n'est pas le cas, un second tour est organisé. Et là, je dois obtenir plus de voix que mes concurrents. C'est la majorité relative.

(échec)

Et oh ! Tu me vexes là. Je suis très proche du peuple, contrairement à ce que tu crois.

M.Loyal

En France depuis le 19e siècle, le vote est secret grâce à l'isoloir et à l'urne. Auparavant, le vote se passait en public et l'on pouvait exercer des pressions sur les électeurs.

Les sénateurs

(succès)

Eh oui, nous les sénateurs, c'est un peu spécial. Notre rôle principal : voter les lois comme les députés. Nous sommes aussi élus mais au suffrage universel indirect. Cela signifie que ce n'est pas le peuple qui nous choisit mais ses représentants. Ainsi, nous sommes élus pour 6 ans par environ 150 000 « grands électeurs ». Les grands électeurs, ce sont les députés et les élus locaux comme les maires par exemple, qui sont eux directement élus par le peuple.

De plus, nous nous ne sommes pas élus en même temps. En effet, la moitié d'entre-nous est renouvelée tous les 3 ans.

(échec)

Eh non, nous ne sommes pas directement élus par le peuple comme les députés. Eh oui, nous c'est un peu spécial.

M.Loyal

Sais-tu que le Président des États-Unis d'Amérique est lui aussi élu au suffrage universel indirect. Des « grands électeurs » sont d'abord élus par le peuple. Puis ce sont ces grands électeurs qui choisissent le Président.

Les juges

(succès)

En effet, les juges ne sont pas élus par le peuple mais nommés par le Conseil supérieur de la Magistrature. C'est une assemblée composée de magistrats et de quelques autres personnalités. Elle est présidée par le Président de la République lui-même.

(échec)

Ah non, les juges ne sont pas élus par le peuple. C'est ainsi.

M.Loyal

Sais-tu que dans certains pays, comme les Etats-Unis d'Amérique, les juges sont élus par le peuple.

Les dirigeants des entreprises

(succès)

Ben oui, nous les dirigeants d'entreprise, nous ne sommes pas élus par le peuple ! Nous sommes simplement nommés par les propriétaires de nos entreprises.

(échec)

Mais non, les citoyens ne s'occupent pas de nous et c'est très bien comme ça.

Ratonic

(succès)

Bien vu, je ne suis pas élu par le peuple, mais je suis l' élu du cœur de Ratibelle.

(échec)

Et non vous ne votez pas pour moi, mais vous m'aimez quand même, j'espère !

M.Loyal

Bravo ! Tu sais maintenant qui est élu et qui ne l'est pas. Tu peux passer à la suite.

Les pouvoirs

M.Loyal

Pour que le pays soit gouverné, tu dois désormais donner à tous ces personnages de l'État les grands pouvoirs qui permettent à un pays de fonctionner. Attention ! certains sont partagés par plusieurs personnes. Eh oui ! le grand souci de la démocratie est d'éviter qu'une même personne concentre trop de pouvoirs !

<i>M.Loyal</i>	A Président de la République	B Gouvernement	C Parlement	D Justice
01 Défendre le pays	Oui, c'est un de mes grands pouvoirs. Je suis le chef des armées. Je peux décider d'engager les armées dans des conflits si je juge que le pays est en danger. Mais je ne suis pas le seul à prendre une décision aussi importante !	Ah, non ! nous n'avons aucun pouvoir pour décider de lancer nos soldats dans la guerre.	Oui, si le pays est menacé ou si nos armées doivent intervenir dans des conflits, nous devons absolument être consultés. Et si nous ne sommes pas d'accord, eh bien, pas de guerre !	Ah, non ! La guerre, ce n'est pas notre rayon.
02 Pouvoirs exceptionnels Les pouvoirs exceptionnels ? Eh bien ! en cas de guerre ou de crise grave, les	En cas de circonstances exceptionnelles mettant en péril le pays, comme une guerre, ce pouvoir me permet de prendre... tous les pouvoirs, mais seulement après une	Ah, non ! même s'il y a une guerre, nous n'avons aucun pouvoir exceptionnel.	Ah, non ! nous n'avons pas de pouvoirs exceptionnels. C'est même le contraire. En cas de crise grave, nous sommes réunis automatiquement et nos	La justice n'a aucun pouvoir exceptionnel, même en cas de guerre.

institutions doivent pouvoir agir très vite. Pour cela, la constitution permet de leur donner des pouvoirs plus étendus qu'à l'habitude.	consultation du Parlement ! Par exemple, durant cette période, je peux décider d'une loi sans l'avis du peuple ou de ses représentants.		pouvoirs sont réduits.	
03 Représenter la France à l'étranger	Oui, c'est ma partie. On parle même de « domaine réservé au président ». Je négocie avec le gouvernement et signe les grands traités internationaux. Ce sont des accords qui nous permettent de fonctionner avec les autres pays. C'est aussi moi qui nomme les ambassadeurs, ces personnes qui représentent la France dans presque tous les pays du monde.	Nous participons à la négociation et nous aidons la personne qui s'occupe de cette tâche.	Nous ne représentons pas la France à l'étranger, mais nous devons ratifier, c'est-à-dire donner notre accord, la majorité des traités internationaux qui sont négociés. Donc, l'étranger, c'est un peu notre rôle aussi.	L'étranger ? Ce n'est pas notre rôle. Néanmoins, nous effectuons une coopération judiciaire avec les autres pays, et aussi en Europe.
04 Le référendum Le référendum, c'est consulter directement le	Non, je ne peux pas prendre l'initiative de consulter le peuple directement par référendum. Il faut que	Eh oui ! nous pouvons proposer le référendum au président, mais nous ne sommes pas les seuls.	Exact ! nous pouvons proposer au président, mais aussi au gouvernement, de réaliser un référendum.	Non, non ! nous ne consultons pas le peuple.

<p>peuple pour lui demander son avis sur une loi ou un grand projet. Il doit répondre par « oui » ou par « non ».</p>	<p>ce soit le Parlement ou le gouvernement.</p>			
<p>05 Modifier la constitution</p> <p>Les pouvoirs et toute l'organisation des institutions de la République sont décrits dans un texte appelé la « constitution ». Chaque démocratie a une constitution.</p> <p>Pour la France, ce texte a été écrit en 1958. Il définit l'organisation de la « V^e République ».</p> <p>La Constitution comprend 89 articles qui décrivent le rôle de chacune des institutions, leurs pouvoirs mais aussi leurs devoirs.</p>	<p>Oui, je peux décider avec l'accord du Premier ministre, de faire modifier ce grand texte fondamental, qui organise les pouvoirs du pays et qui parle des libertés de chaque citoyen. Mais cette modification doit être approuvée directement par le peuple ou bien par le Parlement dans sa grande majorité.</p>	<p>Eh oui ! nous pouvons proposer une modification de la Constitution. Mais c'est seulement le Premier ministre qui peut le faire.</p>	<p>Oui, nous pouvons aussi proposer une modification de la Constitution. Nous devons débattre entre nous de cette proposition de modification. Puis le peuple doit l'approuver directement par <u>référendum</u>.</p> <p>Nous pouvons aussi l'adopter à la place du peuple. Dans ce cas, le Parlement se réunit dans son ensemble : cela représente 898 personnes ! 3/5^e de ses membres doivent approuver la modification de la <u>Constitution</u> pour qu'elle soit valide.</p>	<p>Nous contrôlons l'application de la Constitution, mais nous n'avons absolument aucun droit de la modifier.</p>

<p>Elle parle aussi des droits, des devoirs et des libertés de chaque citoyen. D'ailleurs, la Constitution intègre la célèbre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, adoptée également par de nombreuses démocraties.</p> <p>La Constitution sert de référence à chaque citoyen pour se défendre ou connaître le fonctionnement des institutions.</p>				
<p>06 Proposer une loi</p>	<p>Non, je ne peux pas proposer de lois.</p>	<p>Oui ! nous, le gouvernement, avons des tas de projets de nouvelles <u>lois</u> ou de modifications des lois existantes. Alors nous les étudions et les rédigeons, puis nous les soumettons au vote du <u>Parlement</u>.</p>	<p><i>@tout03_06_C</i> Nous, les députés et sénateurs, nous pouvons respectivement proposer des idées de lois ou modifier les anciennes. Ensuite, nous les examinons tour à tour.</p>	<p><i>@tout03_06_D</i> Certainement pas ! Ce n'est pas notre boulot de proposer des lois !</p>
<p>07 Voter une loi</p>	<p>Ah, non ! je n'ai pas le droit de voter les lois.</p>	<p>Voter les lois ? Je n'ai aucun pouvoir en la</p>	<p>Eh oui ! c'est le rôle des Parlementaires de voter</p>	<p>Nous nous appuyons sur les lois pour rendre la</p>

		matière. Mais je les prépare presque toutes.	les lois. Ensuite, nous les débattons et les votons.	justice, mais nous ne les votons pas.
08 Appliquer les lois	Eh oui ! c'est un de mes rôles car je dois signer et publier les lois qui ont été votées pour qu'elles entrent en application.	Oui ! c'est notre rôle : nous mettons en place tout ce qu'il faut pour qu'une loi soit appliquée.	Non ! Une fois qu'une loi est votée, l'application de celle-ci ne nous appartient plus.	Non, nous n'appliquons pas les lois. En revanche, nous contrôlons leurs applications.
09 Faire fonctionner l'État au quotidien	Ah, non ! ce n'est pas mon rôle. Moi, j'apprécie si l'État fonctionne bien, mais c'est tout ! Chaque semaine, je préside le Conseil des ministres. Là, je peux donner quelques indications.	Eh oui ! c'est notre rôle principal. C'est nous qui faisons tourner la grande maison de l'État. Pour cela, chaque ministre s'occupe d'un domaine en particulier : l'économie, la santé, la police, etc. Et c'est moi, le Premier Ministre, qui coordonne toute cette équipe.	Ah, non ! ce n'est pas notre boulot. Mais nous pouvons poser des questions sur les projets ou bien l'argent qui est dépensé. Les personnes concernées doivent nous répondre directement. C'est une sorte de droit de regard.	Ah, non ! nous avons assez de boulot avec la justice !
10 Gérer le budget Le budget, c'est tout l'argent dont dispose l'État pour fonctionner. Ce sont toutes ses recettes qui viennent, pour la majorité, des impôts que paient les	Moi, j'ai mon propre budget, mais la gestion de celui de la France n'est pas mon rôle.	C'est nous qui élaborons le budget : nous décidons des dépenses pour le fonctionnement de l'État pour l'année à venir. Puis, nous calculons les recettes. Mais avant de pouvoir utiliser cet argent, il nous faut l'accord du Parlement.	Oui ! nous avons un rôle de décision car nous devons donner notre accord sur le budget que nous présente le gouvernement. S'il veut dépenser l'argent dans un domaine qui ne nous semble pas utile, nous pouvons lui demander de revoir sa copie.	Ah, non ! concernant les sous, nous n'avons rien à dire.

<p>gens. Les impôts sont une partie de ses revenus que l'on doit verser à l'État.</p> <p>Et ce sont toutes ses dépenses qui sont énormes : l'école, la santé, l'armée, etc. ► Des pièces sortent dans la bourse</p>				
<p>10 Juger du respect de la loi</p>	<p>Ah, non ! ce n'est pas mon rôle.</p>	<p>Nous pouvons faire respecter la loi avec la Police, mais ce n'est pas à nous de juger si quelqu'un enfreint la loi.</p>	<p>Nous votons les lois, mais nous n'avons pas le pouvoir de juger si elles sont respectées ou non.</p>	<p>Ah, oui ! c'est notre rôle principal. Nous sanctionnons ceux qui ne respectent pas la loi. Nous sommes les seuls à pouvoir prononcer des peines de prison par exemple. Mais notre rôle, c'est aussi de protéger les citoyens. Si un enfant est battu par ses parents, nous seuls pouvons décider de le protéger. C'est un pouvoir très important.</p>

Bien ! Mais ce pouvoir appartient aussi à une autre institution. À toi de trouver laquelle !

Bravo ! Chaque personnage a ses pouvoirs. Comme tu le vois, certains lui sont propres alors qu'il en partage d'autres. C'est la séparation des pouvoirs, un des grands principes de chaque démocratie qui évite ainsi qu'une seule personne ou qu'un même groupe de personnes ne concentre tous les pouvoirs. Il existe donc trois grands pouvoirs. Clique sur leur nom.

Le pouvoir exécutif : c'est le pouvoir de représenter l'État, de faire exécuter les lois et d'adopter les règlements. Ce pouvoir est partagé entre le président de la République et le gouvernement.

Le pouvoir législatif : c'est le pouvoir de faire les lois, ces règles obligatoires qui permettent d'organiser la vie d'un pays. Ce pouvoir appartient au Parlement qui est constitué de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat.

Le pouvoir judiciaire : c'est le pouvoir de juger selon la loi. Ce pouvoir appartient aux magistrats qui siègent dans les tribunaux.

Qui contrôle qui ?

M. Loyal

Qui contrôle qui ? Eh oui ! les institutions et leurs représentants se contrôlent respectivement. Certains sont plus protégés que d'autres car ils représentent l'unité ou la sécurité du pays. C'est la séparation des pouvoirs, qui est un grand principe des démocraties. Amuse-toi à glisser un personnage sur l'autre pour savoir s'il peut le contrôler ou pas ! Tu vas découvrir ce qu'on appelle la séparation des pouvoirs.

Ratonic

Moi, je me suis glissé dans cette grande ronde pour voir si je peux un peu y mettre mon poil à gratter. Ah ! T'as qu'à essayer !

Contrôle vers...	Président de la République 01	Gouvernement 02	Parlement 03	Juges 04	Citoyen 05	Conseil constitutionnel 06	Ratonic 07
Président	----	Si j'estime que	Je peux	Je ne peux	Je ne peux	J'ai une petite	Moi, je

01		<p>le gouvernement fait mal son travail, je peux demander au Premier Ministre de démissionner. Dans ce cas, je nomme un nouveau Premier ministre qui me proposera une nouvelle équipe et de nouveaux projets.</p>	<p>dissoudre l'Assemblée nationale, une des deux chambres du Parlement, si j'estime que sa composition ne reflète plus le peuple. Dans ce cas, de nouvelles élections législatives sont organisées.</p> <p>Le peuple est appelé à élire à nouveau 577 députés. En revanche, je ne peux rien contre les sénateurs, les autres membres du Parlement.</p>	<p>rien contre les juges. Mais je préside le Conseil supérieur de la magistrature. Cette instance est la seule qui peut sanctionner un juge. Elle est composée de personnalités et de juges.</p> <p>Nous sommes 18. Donc je ne décide pas tout seul, loin de là. Eh oui ! ce ne serait vraiment pas bon si j'avais le pouvoir de sanctionner un juge.</p>	<p>rien contre un citoyen. Si j'ai des reproches à lui faire, il faut que je m'adresse à la justice. Par contre, je possède le droit de grâce qui me permet d'ôter des condamnations que la justice aurait prononcées envers des citoyens.</p>	<p>influence sur ce Conseil si important. Je nomme 1 des 9 membres du Conseil et je choisis son président, et ce tous les 3 ans. En revanche, je ne peux pas renvoyer un membre du Conseil.</p>	<p>contrôle si M. Ratonic fait bien son lit tous les matins.</p>
Gouvernement	Le président,	-----	Contrôler les	Ah, non ! les	Même si je suis	Ah, non ! nous	Nous, nous

<p>nt 02</p>	<p>c'est notre chef ! Je ne peux rien contre lui.</p>		<p>parlementaires ? Certainement pas, ce sont plutôt eux qui nous contrôlent !</p>	<p>juges sont indépendants. Pas touche !</p>	<p>le Premier ministre, je suis un citoyen avant tout. Je n'ai donc aucun pouvoir sur mes concitoyens.</p>	<p>n'avons aucun pouvoir sur les Sages. Nous pouvons juste leur demander si certains textes sont conformes à la Constitution.</p>	<p>vérifions que Ratonic se brosse les dents trois par jour.</p>
<p>Parlement 03</p>	<p>Nous ne pouvons mettre en accusation le président que si celui-ci commet une haute trahison : par exemple fournir à un pays dangereux des renseignements secrets. Dans ce cas, il faut qu'une majorité absolue d'entre nous vote</p>	<p>Eh bien ! nous, les députés de l'Assemblée nationale, nous pouvons renverser le gouvernement si nous estimons qu'il fait mal son travail. Pour cela, il faut que la majorité d'entre nous vote pour. Sinon, nous et nos collègues du Sénat, nous</p>	<p>-----</p>	<p>Les juges sont indépendants. Nous n'avons aucun contrôle sur eux.</p>	<p>Non, nous n'avons aucun contrôle particulier sur les citoyens. Les citoyens et nous sommes semblables puisque nous sommes leurs représentants !</p>	<p>Nous avons des relations avec ce Conseil si important. Nos deux présidents, celui de l'Assemblée nationale et celui du Sénat, nomment, tous les 3 ans, un membre de ce Conseil. En revanche, nous ne pouvons pas renvoyer un membre du Conseil.</p>	<p>Nous, nous assurons que Ratonic ne se ronge pas les ongles toutes les 5 minutes.</p>

	<p>cette accusation.</p> <p>Ensuite, il peut être jugé par un tribunal spécial : la Haute Cour de justice. Elle est composée de parlementaires élus.</p>	<p>pouvons mener des enquêtes sur des actions du gouvernement, comme de vrais policiers. Et ensuite, nous rendons ces enquêtes publiques. Comme ça le peuple est au courant.</p>					
Juges 04	<p>Nous ne pouvons rien contre le président.</p>	<p>Les ministres peuvent être jugés s'ils commettent des actes contraires à la loi, mais pas comme tout le monde. En effet, ils sont jugés par un tribunal spécial : la Cour de justice</p>	<p>Nous ne pouvons pas juger les parlementaires comme ça ! Ils sont protégés. Cette protection s'appelle « l'immunité parlementaire ».</p> <p>Ainsi, si un</p>	----	<p>C'est notre mission principale : juger les citoyens qui enfreignent la loi.</p>	<p>Non, nous ne pouvons rien faire contre les Sages du Conseil constitutionnel .</p>	<p>Si Ratonic ne fait pas le ménage et la vaisselle tous les jours, le code Ratibelle prévoit une privation de gruyère pendant un an !</p>

		<p>de la République.</p> <p>Elle est composée de 3 juges mais aussi de 12 parlementaires élus. Donc nous ne sommes pas les seuls à les juger.</p>	<p>parlementaire commet un acte contraire à la loi, ce sont ses collègues, seuls, qui décident ou non de lui retirer son immunité pour que nous puissions le juger.</p>				
Citoyens 05	<p>Nous ne pouvons rien faire contre le président. Enfin, si nous ne sommes pas contents de lui, nous pouvons ne pas voter pour lui lors des prochaines élections présidentielles.</p>	<p>Nous ne pouvons rien directement sur les ministres. Si nous avons des reproches à leur faire, il faut nous adresser aux personnes qui ont des pouvoirs sur eux.</p>	<p>À notre niveau, nous n'avons aucun pouvoir sur les parlementaires . Sauf celui de ne pas les réélire lors des élections législatives, qui ne concernent que les députés. Eh oui ! les autres membres du</p>	<p>Les juges, ce sont eux qui nous jugent, et pas le contraire !</p>	-----	<p>Non, nous n'avons aucun contrôle sur les Sages, pas même la possibilité de les choisir.</p>	<p>Nous, les citoyens, nous fichons la paix à Ratonic, car il est des nôtres. C'est le meilleur des citoyens.</p>

			Parlement, les sénateurs, ne sont pas élus par nous directement.				
Conseil constitutionnel 06	Par rapport au président, notre rôle est de vérifier que son élection s'est déroulée dans les règles. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons l'annuler.	Nous n'exerçons pas de contrôle particulier sur le gouvernement.	Ah, oui ! nous contrôlons les parlementaires . Nous vérifions que les <u>lois</u> qu'ils votent sont en conformité avec la Constitution, le texte suprême. Et nous validons la régularité de leur élection.	Ah, non ! nous n'intervenons pas dans les affaires de la justice.	Quand les citoyens sont consultés directement pour donner leur avis, c'est nous qui disons si cette consultation s'est déroulée correctement. C'est le contrôle du référendum.	-----	Nous les Sages nous contrôlons que Ratonic ne devienne pas trop sage, justement !
Ratonic 07	Moi, je contrôle très sérieusement le plateau de fromage du président. Il ne peut pas acheter un	Moi, j'ai un grand contrôle sur le gouvernement : la nomination du ministre des Vacances. Oui, oui, ça existe	Quand le Parlement vote des lois qui concernent les enfants, c'est moi leur conseiller spécial. C'est	Ah, non ! la justice est indépendante de tous, même de Ratonic. C'est mon chef qui me l'a dit. Alors je leur	Ben oui ! j'ai un contrôle sur les citoyens d'un seul lieu : l'île de Kouroukoku. Et c'est pas difficile, y a	Si je contrôle les Sages ? Ben... faudrait que je commence par être sage moi-même ! (rire)	---

	fromage sans me consulter ! Même pas un « Camembert président » ! (rires)	sur l'île de Kouroukoukou. Et ce type doit me rendre compte de tous ses faits et gestes.	moi la voix des enfants au Parlement !	fiche la paix, aux juges.	que deux habitants : Ratibelle et moi.		
--	---	---	--	---------------------------	--	--	--

Les lieux et symboles de la République

M. Loyal

Mais où se cachent les institutions de la République française ? La plupart à Paris dans de beaux bâtiments. À toi de me dire où travaillent le président de la République, le gouvernement et les autres institutions. Pour cela, fais-les glisser sur les bons lieux. C'est parti !

Un ou plusieurs personnages ne sont pas sur le bon lieu. Continue !

Le président de la République

Palais de l'Élysée

Eh oui ! c'est là que je passe ma vie. J'y ai des appartements et mon bureau. C'est aussi ici que se déroule le Conseil des ministres, dans le salon Murat. J'y reçois aussi les autres chefs d'État, et y organise de grandes réceptions comme celle du 14 Juillet.

Le 14 Juillet

Le 14 Juillet est un des symboles de la France. C'est un jour de fête nationale qui est célébré par des bals, des feux d'artifice dans toute la France, et par un défilé militaire sur l'avenue des Champs-Élysées, à Paris. Cette fête existe depuis 120 ans et célèbre la prise de la Bastille qui a eu lieu le 14 juillet 1789 et la fête de la Fédération de 1790, date du premier anniversaire de la prise de la Bastille.

Le Premier ministre

Hôtel Matignon

Bien vu ! mais c'est seulement moi, le Premier ministre, qui travaille à l'hôtel Matignon. Les autres ministres ont des ministères disséminés dans toute la capitale.

La Marseillaise

Les députés

Le Palais-Bourbon

Eh oui ! nous, les députés, nous avons besoin de place et le Palais-Bourbon est idéal pour cela. Ce monument se compose du Palais-Bourbon et de l'hôtel de Lassay. Sa bibliothèque fut décorée par le peintre Eugène Delacroix. Dans l'hémicycle, chacun des 577 députés a son siège numéroté avec, devant lui, un petit clavier de commande de vote électronique. Les deux premiers rangs, au centre de l'hémicycle, accueillent les membres du gouvernement.

Le drapeau

Le drapeau français est tricolore, c'est-à-dire qu'il a 3 couleurs (bleu, blanc, rouge) placées en bandes verticales d'égales dimensions. Sais-tu que ces couleurs n'ont pas été choisies au hasard ? Le blanc correspond à la royauté et le bleu et le rouge sont les couleurs de la Ville de Paris.

Les sénateurs

Le Palais du Luxembourg

Très, très, bien ! tu as raison. Nous, les sénateurs, nous travaillons au palais du Luxembourg, c'est là que se rassemblent nos 321 membres. Certains sièges possèdent des plaques indiquant la place d'hommes célèbres devenus sénateurs comme l'écrivain Victor Hugo ou encore Jules Ferry et Georges Clemenceau.

Marianne

Marianne est un autre symbole de la République. Coiffée d'un bonnet phrygien, elle représente la patrie. On la retrouve sur les pièces de l'euro, sur les timbres-poste, dans les mairies sous forme de bustes.

Les juges

Le palais de justice

Eh bien, oui ! nous rendons la justice dans des palais de justice. Mais il n'y en a pas qu'un seul. Il y a des palais de justice dans toutes les villes !

La devise et le sceau

Le sceau sert aujourd'hui de signature sur les actes officiels exceptionnels comme la signature de la Constitution. C'est un morceau de cire et de plomb portant une inscription. Sur son verso, on peut lire : « Au nom du peuple français » et « Liberté, Égalité, Fraternité ». « Liberté, Égalité, Fraternité », c'est la devise de la République française. Elle date de la Révolution française. Tu peux la voir sur le fronton des édifices publics et sur les pièces de monnaie.

Ratonic

Le Palais du Cabécou

Eh oui ! c'est ma maison, pas mal pour impressionner Ratibelle ! Mais, au fait, quel symbole de la République se cache derrière le cadeau ?

Le coq gaulois

Mais qu'est-ce que c'est que ce truc avec des plumes ?

Le coq gaulois

M. Loyal

C'est le coq gaulois, autre symbole officiel de la République. Le coq était le symbole de la Gaule et des Gaulois. Il est représenté sur les timbres-poste et sur certains bâtiments officiels comme la grille de L'Élysée.

M. Loyal

Bravo ! Tout le monde a retrouvé sa gentille chaumière. Allez, clique sur chacun, ils ont des choses à te dire et ils vont t'offrir un symbole de la République.

Qui est qui ?

Le président de la République

Le président de la République est le président de tous les Français. On l'appelle aussi le chef de l'État. C'est le plus haut personnage de l'État.

Son rôle est de veiller au respect de la Constitution, et de garantir l'indépendance et l'intégrité de la France, c'est-à-dire de protéger les intérêts du peuple français et du territoire. Il préside le Conseil des ministres où l'on décide chaque semaine comment gouverner le pays.

Le président de la République française est élu au suffrage universel direct pour 5 années. C'est un personnage protégé. On ne peut le juger qu'en cas de haute trahison. Le président forme avec le gouvernement le pouvoir exécutif car ils exécutent les lois ensemble.

Le gouvernement

Le gouvernement est composé des ministres placés sous l'autorité du Premier ministre. Chacun a la responsabilité d'un domaine : économie, santé, éducation, etc. Le gouvernement est nommé par le président de la République. Le gouvernement conduit la politique de la nation, c'est-à-dire qu'il s'occupe du fonctionnement de l'État au jour le jour.

Le gouvernement travaille sous le contrôle du Parlement, qui peut le renverser, et du président de la République qui peut demander aux ministres de démissionner. Le gouvernement forme avec le président de la République le pouvoir exécutif car ils exécutent les lois ensemble.

Le Parlement représente le peuple français. Il est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Les 577 députés sont élus directement par le peuple. Les 331 sénateurs sont eux élus par des « grands électeurs ».

La mission du Parlement est de discuter et de voter les lois, ces règles obligatoires qui permettent au pays de fonctionner. Il a aussi un contrôle sur l'action du gouvernement. Le Parlement forme le pouvoir législatif.

La justice

Les juges ont pour mission de juger du respect des lois par chacun. Ils ont donc pouvoir de sanctionner les personnes qui ne respectent pas la loi mais aussi de protéger leurs victimes.

Les juges sont indépendants des autres pouvoirs pour éviter de les influencer dans leur jugement. C'est le Conseil supérieur de la magistrature qui peut les nommer ou les sanctionner. Ce Conseil est composé de juges et de personnalités. Il est présidé par le président de la République.

Les citoyens

Les citoyens, ce sont toutes les personnes de nationalité française et qui ont le droit de vote. Un enfant n'est donc pas considéré comme citoyen avant ses 18 ans. Les condamnés dont la sanction est d'avoir perdu le droit de vote ne sont également plus considérés comme des citoyens.

Certains étrangers originaires d'un pays de l'Union européenne peuvent voter en France aux élections municipales et européennes. Dans ce cas, ils sont aussi citoyens.

Le Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel est là pour faire respecter la Constitution, le texte suprême de la République. C'est lui qui peut dire si une nouvelle loi n'est pas en contradiction avec la Constitution. C'est aussi le conseil qui peut juger si une élection s'est bien déroulée.

Le conseil est composé de 9 membres appelés « sages » nommés pour 3 ans par le président de la République et les deux présidents du Parlement.

LES DICO

Citoyen : personne d'un pays qui a des droits reconnus comme celui de voter.

Constitution : texte fondamental d'un pays qui définit la façon dont il est gouverné, ainsi que les droits et devoirs fondamentaux des citoyens.

Démocratie : système politique dans lequel le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens.

Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) : ce sont des départements et territoires appartenant à la France, mais situés dans tous les coins du monde. Les DOM regroupent la Martinique, la Guyane, la Guadeloupe et la Réunion. Les TOM sont Wallis-et-Futuna, la Polynésie-française, la Nouvelle-Calédonie et les terres australes et antarctiques françaises.

Député : personne représentant les Français à l'Assemblée nationale.

Dictature : concentration de tous les pouvoirs par un individu ou par un groupe d'individus.

État : ensemble des personnes et des services qui gouverne un pays.

Gouvernement : ensemble des ministres qui dirige la politique d'un État.

Institution : organisation d'une ou plusieurs personnes dont le rôle est défini par la loi ou la coutume.

Impôt : somme d'argent versée par chaque citoyen en fonction de ses revenus et qui sert à payer tout le fonctionnement de l'État et de ses services : armée, hôpitaux, fonctionnaires, etc.

Islam : religion des musulmans fondée sur un livre sacré, le Coran, qui affirme qu'il n'y a qu'un seul Dieu (Allah) et que Mahomet est son envoyé.

Loi : règle ou ensemble de règles obligatoires pour organiser la vie d'un pays.

Monarchie : État dont le chef est un roi.

Parlement : assemblée(s) de personnes représentant le peuple et qui détient(nent) le pouvoir législatif, c'est-à-dire celui de voter les lois.

Parti politique : groupe de personnes ayant les mêmes idées sur la façon de diriger un pays.

Référendum : consultation directe du peuple pour lui demander son avis sur une loi ou un grand projet. Il doit répondre par « oui » ou par « non ».

Régime politique : règles et organisation du gouvernement d'un pays.

Religion catholique : religion, née il y a 2 000 ans, qui considère Jésus comme le sauveur envoyé par Dieu, et qui est placée sous l'autorité du pape.

République : forme de gouvernement où le chef d'État n'est pas le seul à détenir le pouvoir. Il le partage généralement avec un Parlement élu.

Sénateur : membre du Sénat élu par les maires, les députés...

Suffrage universel direct : mode d'élection d'une personne choisie directement par le peuple.

Suffrage universel indirect : mode d'élection d'une personne choisie par des représentants du peuple, appelés « grands électeurs ».

La Marseillaise

Livre-CD « La Marseillaise »

CD de 14 plages musicales accompagné d'un livret de 60 pages,
édité par le ministère de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Recherche,
distribué gratuitement, en février 2002, dans les écoles, les collèges et les lycées.

« Allons enfants de la patrie / Le jour de gloire est arrivé » ! Ça ne te rappelle rien ? Eh oui ! c'est *La Marseillaise*, notre hymne national ! Il est né en 1792 sous les bannières de la Révolution française. Découvre différentes versions : classique, reggae, house ou samba grâce au livre-CD *La Marseillaise*, distribué gratuitement, en 2002, dans toutes les écoles, les collèges et les lycées. Clique sur chacun des CD pour découvrir un extrait de musique ainsi qu'un petit brin d'histoire en cliquant sur le casque !

C'est pour rendre hommage aux révolutionnaires français, qu'Hector Berlioz orchestre en 1830 la « Marseillaise » de Claude Rouget de Lisle.

Chant de guerre pour l'Armée française, le chant composé par Rouget de Lisle est rebaptisé *Chant de guerre aux armées aux frontières*. Il est ainsi nommé par les fédérés de Marseille qui s'engagent sur la route de la capitale pour envahir la demeure du roi. Leur entrée triomphale dans Paris vaudra à ce chant son surnom de « Marseillaise » !

Claude Balbastre est plus connu pour avoir été l'organiste du frère de Louis XVI. Ce qui ne l'empêcha pas, en 1793, de composer cette œuvre dédiée « aux braves défenseurs de la République française ».

Le compositeur allemand Robert Schumann a créé cette œuvre en 1840. Il la dédiera tout particulièrement à Napoléon, qui fascinait notre compositeur.

Cette composition est une commande pour l'exposition artistique et industrielle de Moscou en 1880. Son auteur, le grand compositeur russe Piotr Ilitch Tchaïkovski.

On doit cette composition très étonnante à Claude Debussy, un des plus grands compositeurs français. Il l'a appelée *Feux d'artifice*, une évocation des lumières de la révolution française.

La « Marseillaise » version jazzy ! *Échos de France*, c'est le titre de ce morceau, date de 1946. On la doit au quintette de cordes du Hot Club de France dont faisait partie les célèbres Django Reinhardt, à la guitare, et Stéphane Grappelli, au violon !

Bizarre, hein ? Cette version intitulée *Hymnen* est l'œuvre du compositeur allemand Karlheinz Stockausen. En plus de la mélodie de la « Marseillaise », des sons et des bruits ont été mixés dans ce morceau, comme des conversations, des manifestations ou des mélodies diverses. Un drôle de mélange !

« Aux armes et caetera », c'est la version reggae de la « Marseillaise ». C'est Serge Gainsbourg qui s'aventura sur cette pente dangereuse en 1980 ! À l'époque, cette version choqua beaucoup de monde.

C'est la version samba de la « Marseillaise » signée en 1992 par Jean-Loup Longnon, un célèbre trompettiste français. Paroles réécrites et chantées en brésilien, s'il vous plaît !

Cette version arabe a été composée et chantée par le Français Henri Agnel. Le texte est signé par la chanteuse andalouse Zaïna Mektoub. Elle n'appelle plus au combat, comme dans la version originale, mais à la paix et à la fraternité entre les peuples.

Hum... que cette version est douce ! Son auteur ? Le pianiste français Jacky Terrasson.

Écoute comme le début de cette œuvre pour piano, écrite par Mozart, ressemble étrangement à la « Marseillaise » de Rouget de Lisle. Pourtant, Rouget de Lisle a écrit sa version quelque temps après ! Notre compositeur français s'en serait-il inspiré ?

C'est la version house du groupe marseillais P. V. Elle porte d'ailleurs bien son nom : *Marseill'house* !

Dico écran Marseillaise

Fédérés : groupements d'hommes, provenant de différentes régions de France, réunis pour créer une unité nationale et défendre la Révolution.

Révolution française : période de 1789 à 1799 qui connut plusieurs mouvements révolutionnaires qui marquèrent la fin de l'Ancien Régime où seuls le roi et des privilégiés détenaient le pouvoir.

House : courant de la musique techno. Cette musique, très gaie, est faite pour danser. Son nom vient du mot anglais « house » qui signifie « maison ». Car c'est une musique qu'on peut créer à la maison grâce aux instruments électroniques (synthétiseurs, samplers, etc.) et aux ordinateurs personnels.

Organiste : joueur d'orgue

-----FIN